

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



OVALIS CONTROLE

Date	3 déc. 2024
N° de client	4
N° de rapport	TP24-420
N° interne de contrôle	27
Prochaine vérification	3 juin 2025

R482

☐

Chargeuses



R482

☐

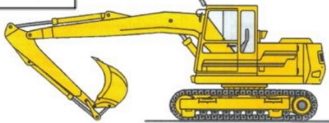
Compacteur



R482

☐

Pelle



R482

☐

Buteur



R482

☐

Chariot
Télescopique



R482

☐

Niveleuse



R482

☐

Tombereau



R482

☐

Tracto-pelle



☐

Autres :

- ☒ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☐ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Non
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre DEAQUINO	Société	LUXLEV	Signature	
-----	-----------------------	---------	--------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Manitou	MARQUE VÉHICULE
Modèle : MT1840 EASY	
N° de Série : n 4260 s MAN00000P01147624	TYPE
CATÉGORIE : 9 : Chariot télescopique, non équipé PEMP	
ACCESSOIRE(S) : lieu atelier rodage	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 4000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2024	Kilomètreage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2	N° du Parc
LEVAGE : Oui	4260

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
1	Machine neuve

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : LIA MARIO	Société : OVALIS CONTROLE
-----------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

OVALIS CONTROLE

LIA MARIO

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 3 déc. 2024

Prochaine contrôle : 3 juin 2025

Client : LUXLEV

MarqueManitou

ModèleMT1840 EASY

N° de Sérien 4260 s MAN00000P01147624

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Oui

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

✓

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°	Performances de l'engin	B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) avec stabilisateurs : 17.55 m					
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) sans stabilisateurs : 12.50 m					
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	□	✓	□	V/F	1	Capacité de levage (max) : 4000 Kg					
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	□	✓	□	V/F		Capacité à hauteur maxi : 2500 Kg					
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	□	✓	□	V/F		Capacité à la portée maxi : 850 Kg					
Poste de conduite	B	D	NEO	V/F	N°	Portée horizontale : 13.10 m					
Accès	✓	□	□	V/F		Portée à hauteur max : 850 m					
Structure conforme aux normes européennes (présence, état,...) ROPS (ISO 3471) / FOPS (ISO 3449)	✓	□	□	V/F		Poids de la machine à vide (avec fourches) : 11910 Kg					
Vitrages de sécurité	✓	□	□	V/F		Puissance max : 55.4 KW 0 CV					
Sièges (état, réglages, fixations,...)	✓	□	□	V/F		Cycles de travail					
Ceinture de sécurité	✓	□	□	V/F		Levage : 0 s					
Essui-glaces	✓	□	□	V/F		Télescopage, sortie du bras : 0 s					
Niveau lave-glaces	✓	□	□	V/F		Télescopage, rentrée du bras : 0 s					
Rétroviseur	✓	□	□	V/F		Cavage (ISO3813) : 0 s					
Issue de secours	✓	□	□	V/F		Direction					
Aération	✓	□	□	V/F		Contrôle du circuit et du raccordement hydraulique	✓	□	□	V/F	
Chauffage	✓	□	□	V/F		Ponts avant/arrières	✓	□	□	V/F	
Grille de protection de toit	✓	□	□	V/F		Modes 2 roues motrices	□	□	✓	V/F	
Klaxon	✓	□	□	V/F		Mode 4 roues motrices	✓	□	□	V/F	
Alarme de recul	✓	□	□	V/F		Mode crabe	✓	□	□	V/F	
Alimentation 12V interne/externe	✓	□	□	V/F		Rayon de braquage interne/externe	✓	□	□	V/F	
Fonctionnement et repérage des commandes	✓	□	□	V/F		Observation(s)					
Contrôle voyant alarme (pression huile moteur, température de transmission, filtre hydraulique,...)	✓	□	□	V/F		Transmission, commande					
Caméra, écran de travail	□	□	✓	V/F		Raccordement hydrauliques	✓	□	□	V/F	
Contacteur à clé	✓	□	□	V/F		Ponts-différentiels-cardans	✓	□	□	V/F	
Eclairage	✓	□	□	V/F		Transmission hydrostatique (pompe à débit, moteur hydraulique)	✓	□	□	V/F	
Pneumatiques	✓	□	□	V/F		Système de filtrage	✓	□	□	V/F	
Groupe de puissance	B	D	NEO	V/F	N°	Vitesse de translation (moteurs et réducteurs)	✓	□	□	V/F	
Niveaux (huile moteur et liquide de refroidissement)	✓	□	□	V/F		Pédale approche lente et frein combinée	□	□	✓	V/F	
Protection des parties tournantes	✓	□	□	V/F		Pédale électronique d'avancement	□	□	✓	V/F	
Radiateurs (état général, fuite)	✓	□	□	V/F		Adaptation vitesse/régime moteur	✓	□	□	V/F	
Pompes (fuites, raccordement)	✓	□	□	V/F		Chassis					
Distributeurs	✓	□	□	V/F		Fixe	✓	□	□	V/F	
Joint tournant	□	□	✓	V/F		Rotatif 360 ° (avec tourelle)	□	□	✓	V/F	
Réservoirs (niveaux, déformations, fuites, état des bouchons, ...)	✓	□	□	V/F		Etat général	✓	□	□	V/F	
Sortie d'échappement (protégé ou inaccessible)	✓	□	□	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)	✓	□	□	V/F	
Batteries	✓	□	□	V/F		Signalisation des zones dangereuses	✓	□	□	V/F	
Coupe-batteries	✓	□	□	V/F		Arret d'urgence	✓	□	□	V/F	
Capotages (fixations, fermetures, dispositif de calage,...)	✓	□	□	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique	✓	□	□	V/F	
Isolation phonique des capots moteurs	✓	□	□	V/F		Frein de tourelle	□	□	✓	V/F	
Accessibilité aux composants moteurs	✓	□	□	V/F		Fonctionnement des systèmes de freinage	✓	□	□	V/F	
Observation(s)	B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de la tourelle	□	□	✓	V/F	
Charge à portées variables						Mécanosoudures et boulonnerie (fissures, oxydation,...)	✓	□	□	V/F	
Essais effectués sur stabilisateurs						Fixation contrepoids	✓	□	□	V/F	
						Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)	✓	□	□	V/F	
						Autre(s) dispositif(s)	□	□	✓	V/F	

2 / 4

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)											
OVALIS CONTROLE LIA MARIO		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00											
		Date : 3 déc. 2024		Prochaine contrôle : 3 juin 2025		Client : LUXLEV							
		Marque	Manitou	Modèle	MT1840 EASY		N° de Série	n 4260 s MAN00000P01147624					
		Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non							
EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL													
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture													
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)													
Sécurité		B	D	NEO	V/F	N°	Contrôle de la stabilité en cas de surcharge		B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage		✓			V/F		Avertisseur lumineux avec LEDs		✓			V/F	
Dispositif "homme mort"		✓			V/F		Avertisseur sonore		✓			V/F	
Contacteur siège				✓	V/F		Blocage automatique des mouvements sortie/descente du télescope		✓			V/F	
Interdiction mouvement (relevage des stabilisateurs)		✓			V/F		Blocage automatique des stabilisateurs		✓			V/F	
Commande de direction		✓			V/F		Blocage automatique de l'essieu arrière				✓	V/F	
Direction de secours				✓	V/F		Dispositifs réglementaires		B	D	NEO	V/F	N°
Frein de service		✓			V/F		Abaque(s) de charge , CMU = 4000 Kg		✓			V/F	
Frein de parc		✓			V/F		Extincteurs				✓	V/F	
Frein de secours				✓	V/F		Indicateurs de dévers		✓			V/F	
Verrouillage d'oscillation essieu arrière				✓	V/F		Abaque de charge sur pneus☆		✓			V/F	
Stabilisateurs (zone d'appui, largeur, ...)		✓			V/F		Abaque de charge sur pneus avec correcteur de dévers☆				✓	V/F	
Cales de stationnements des stabilisateurs		✓			V/F		Abaque de charge sur stabilisateurs☆		✓			V/F	
Contrôle de la ligne hydraulique/électrique du télescope		✓			V/F		Environnement sonore (décret 2006-892 "Prévention du risque lié au bruit")		B	D	NEO	V/F	N°
Indicateur d'angle sur télescope				✓	V/F		Niveau sonore externe (Pression acoustique au poste de conduite)		✓			V/F	
Contrôleur d'état de charge		B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre : 104 dB						
Lecture à l'écran : Portée horizontale				✓	V/F		Niveau de sonore interne (Emissions sonores à l'environnement)			✓		V/F	
Lecture à l'écran : Charge levée				✓	V/F		Valeur mesurée au décibel mètre: 0 dB						
Lecture à l'écran : Longueur de flèche de sortie				✓	V/F		Mesures sécuritaires adaptées		Oui				
Lecture à l'écran : Capacité maximale				✓	V/F								
ACCESSOIRES													
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture													
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)													
Godet (R 4324-28)		B	D	NEO	V/F	N°	Bras de foration (R 4324-2 à 3)		B	D	NEO	V/F	N°
Etat général du godet avant et/ou arrière				✓	V/F		Protection du conducteur et des autres travailleurs				✓	V/F	
Fonctionnement des clapets de sécurité				✓	V/F		Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)		B	D	NEO	V/F	N°
Présence de linguets de sécurité sur les crochets				✓	V/F		Etat général				✓	V/F	
Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)				✓	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)				✓	V/F	
Vérin de godet				✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses				✓	V/F	
Bennes (R 4324-2 à 3,8,16,17)		B	D	NEO	V/F	N°	Arrêt d'urgence (coupe-batterie)				✓	V/F	
Signalisation zone et utilisation dangereuse				✓	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique				✓	V/F	
Fonctionnement des commandes en position neutre				✓	V/F		Frein de tourelle				✓	V/F	
Dispositifs de protection contre le retournement ou les chutes				✓	V/F		Fonctionnement des différents systèmes de freinage				✓	V/F	
Flèche (R 4324-2 à 4)		B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de tourelle en position transport				✓	V/F	
Etat général des cables				✓	V/F		Autres		B	D	NEO	V/F	N°
Protection des poulies de levage et des moufles				✓	V/F		Tablier et fourches fixes				✓	V/F	
Limiteur de vitesse à la descente				✓	V/F		Tablier équipé de fourches flottantes		✓			V/F	
Flèche (bati de flèche, fissures, fixations,...)				✓	V/F		Déplacement latéral des fourches				✓	V/F	
Vérins de flèche (fuites, arrêt d'axes, raccordement hydraulique,...)				✓	V/F		Balayeuse				✓	V/F	
Balancier (fissures, déformations, fixations)				✓	V/F		Kit spécial Forage				✓	V/F	
Vérin de balancier				✓	V/F		Pneus gonflés mousse				✓	V/F	
Fléchette de levage mécanique				✓	V/F		Roue de secours				✓	V/F	
Fléchette de levage hydraulique (treuil hydraulique)				✓	V/F		Casier pour briques et parpaings				✓	V/F	
Crochet fixe pour tablier				✓	V/F		Observation(s)		B	D	NEO	V/F	N°

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)				
OVALIS CONTROLE LIA MARIO		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00		Rapport N° : TP24-420		
		Date : 3 déc. 2024		Prochaine contrôle : 3 juin 2025		
		Client : LUXLEV				
Marque		Manitou	Modèle	MT1840 EASY	N° de Série	n 4260 s MAN00000P01147624
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non		
HUMAIN						
CAS 1			CAS 3			
Chariot élévateur à à flèche télescopique (à portée variable) sur tourelle, cet engin ne sert que pour l'élévation de charges uniquement avec fourches : Le conducteur est titulaire du CACES R482			Non			
CAS 2			CAS 4			
Si l'engin est utilisé avec godet en bout de flèche au lieu de fourches : le CACES R482 doit etre complété par une formation spécifique liée à l'utilisation du godet et dont il faut en conserver la preuve.			Non			
Si cet engin est utilisé pour le levage de charges avec un treuil de levage : le CACES doit etre complété par une formation élinguage, au balancement de charge et à la cinématique de levage et dont il faut en conserver la preuve (sauf si il y a R482)			Non			
Si cet engin est utilisé avec une plate-forme pour l'élévation de personnes, engin en appui sur ses stabilisateurs, le conducteur doit etre titulaire du CACES R482.			Non			
ESSAI DE FONCTIONNEMENT						
B D NEO V/F N°						
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)						
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 4000 Kg 1.20 m						
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)						
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge						
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge						
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge						
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)						
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.						
Vérin de : 0						
Vérin de : 0						
EXAMENS ET ÉPREUVES						
Examen d'adéquation			Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)			
Examen de montage et d'installation. (Recommandé mais pas obligatoire)			Charge d'essai : 2000 Kg à une distance mesurée de : 8 m			
Épreuve statique (1h, 100 mm à la descente)			Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?			
Charge d'essai : 4000 Kg à une distance mesurée de : 3.80 m			Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?			